



Mesnil
en
Thelle

CONTRAT DE LOCATION
SALLE COMMUNALE

« J U L E S V E R N E »

ARTICLE 1

Le Conseil Municipal de Mesnil-en-Thelle consent à louer la salle communale à M.....demeurant..... du Moyennant un prix de location fixé à : (délibération du 15 novembre 2016).

M..... remettra au secrétariat de la mairie un chèque de caution de euros pour garantie de l'état de la salle et du matériel loué, ce chèque sera rendu après l'état des lieux effectué par les deux parties.

Chèque à déposer dans la semaine de la location avant le vendredi.

ARTICLE 2

Pour des raisons de sécurité et d'assurances, cinquante personnes maximum peuvent être accueillies dans la salle .M..... certifie qu'il a contracté une assurance responsabilité locative auprès de la compagnie contrat n°

ARTICLE 3

La salle est mise à disposition de M..... le à partir de 8 heures tout bruit devant être atténué à partir de 20 heures pour assurer la tranquillité du voisinage. **Il est interdit de produire de musique.**

ARTICLE 4

Il est interdit de décorer murs et plafond, afin de ne pas dégrader les lieux.

ARTICLE 5

Conformément au règlement de sécurité des établissements recevant du public du 23 mars 1965 publié au journal officiel, il est interdit d'introduire dans les locaux des appareils de cuisson, cuisinière et tire-feu. (micro-ondes autorisé).

ARTICLE 6

Les locaux sont assurés par la collectivité, mais cette dernière ne pourrait être tenue pour responsable des accidents survenus aux personnes ou au personnel employé pour la cérémonie.

ARTICLE 7

Les locataires, personnes privées ou Association s'engagent à nettoyer les locaux après leur manifestation.

Les inventaires doivent impérativement avoir lieu :

- avant la cérémonie : le vendredi à 15 h 30
- après la cérémonie : le lundi à 9 h 00

Fait en double exemplaire à Mesnil-en-Thelle, le

Le Maire

Le Cocontractant